



# News BP

## AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

Vendredi 3 Mai 2013

## BP: DES PNC DE SECONDE ZONE ?

Chers collègues PNC Basés en Province,  
L'UNAC avait négocié et décidé de signer le lundi 8 août 2011 un projet d'accord régissant les règles d'utilisation, de carrière et de rémunération des PNC basés en province.

### UNE SIMPLE NOTE

**C**et accord n'ayant pas recueilli un nombre suffisant de signatures pour remplir les conditions de validité, c'est une note de Direction, une note de service de la seule responsabilité de la Direction, qui définit les règles d'utilisation du PNC basé en province.

Pour être valide un accord collectif doit être signé par un ou des syndicats représentant plus de 30 % des voix au premier tour des élections titulaires du Comité d'Etablissement et l'UNAC, bien qu'étant premier syndicat PNC, ne représente que 28% des suffrages exprimés.

Un autre syndicat était susceptible d'entrer dans cette démarche, mais n'étant pas représentatif du PNC,

sa position n'a pas d'impact sur la validité d'un accord.

Le 1er octobre 2011 ouvrait la base de Marseille, puis au printemps suivant celles de Nice et de Toulouse.

La Direction s'est néanmoins engagée à appliquer les règles que nous avons négociées aux PNC volontaires pour être basés en province. On pourrait penser que cette situation est idéale, qu'il est possible pour un syndicat de capitaliser sur les acquis de la négociation sans pour autant engager sa responsabilité par une signature.

Or un tel engagement de la Compagnie ne donne aucune autre garantie que sa bonne volonté du moment.

### QUELLES GARANTIES?

Le propre d'une note de service, c'est qu'elle peut changer à tout

moment. Dans l'absolu, une règle valable au départ d'une rotation pourrait changer avant le retour à la base, sans qu'il n'y ait ni négociation ni même concertation.

Le propre d'un Accord, un Accord à durée déterminée à fortiori, c'est qu'il amène une période de stabilité des règles qui sont garanties pour une période définie.

### POURQUOI NE PAS INTÉGRER CETTE NOTE DANS L'ACCORD COLLECTIF?

Pendant la négociation Transform 2015, l'UNAC a essayé à plusieurs reprises d'inclure un chapitre « Bases Province » dans le projet d'accord collectif, mais si nous avons été entendus par nos interlocuteurs de la Direction jusqu'au plus haut niveau, c'est étonnamment de notre côté de la table que

**La protection des PNC basés en province par un texte contractuel reste une priorité de l'UNAC.**

***Il nous semble inconcevable de rejeter une partie du PNC et de le laisser sans couverture contractuelle pour de sombres raisons de positionnement politique.***

le refus a été catégorique. Il nous semble inconcevable de rejeter une partie du PNC et de le laisser sans couverture contractuelle pour de sombres raisons de positionnement politique.

La représentativité du PNC étant ce qu'elle est, cette déraison nous a été imposée.

## **BASES PROVINCE : UNE RÉUSSITE?**

Un peu plus de 2 ans après l'ouverture de la 1ère base, quel premier bilan pouvons nous tirer:

les bases sont la première vérifiable réponse à la concurrence des compagnies Low-Costs et leur création matérialise la volonté d'Air France de garder le court et le moyen-courrier en interne, à contrario de Lufthansa avec Germanwings ou Iberia avec Vueling.

Si Air France les présente comme une réussite commerciale et opé-

rationnelle, et que nous constatons une satisfaction importante des PNC, avec un management à taille humaine et un nombre important de jours de repos (16,3 jours / mois), les bases continuent à perdre de l'argent, au point qu'Alexandre De Juniac, qui a annoncé qu'il ferait le point en Septembre, n'exclut pas une fermeture partielle ou totale de celles-ci.

Clairement ces résultats, de même que ceux du court et du moyen courrier, nous inquiètent pour l'avenir de l'emploi PNC à moyen/long terme.

## **PNC: BASÉS OU PAS, NOUS SOMMES UNE SEULE ET MÊME POPULATION!**

Nous avons d'ores et déjà prévenu la Compagnie que si la situation se dégradait outre mesure, la population PNC devra être considérée dans son ensemble sans

préjudice de l'affectation des uns et des autres. Cet avertissement a été entendu et cette conception partagée (nous dit-on) par la Direction au plus haut niveau.

Par ailleurs si nous apprécions la réactivité d'Air France, qui tant sur les changements de destinations que sur l'adaptation des fréquences a montré qu'elle pouvait réagir rapidement, nous n'avons cessé de la mettre en garde sur la sous-évaluation de la saisonnalité de la clientèle loisirs. Ce manque de clairvoyance, ce défaut d'anticipation nous paraît suspect.

Mais il ne nous revient pas de décider de la stratégie de la Compagnie. Notre responsabilité syndicale est de donner le maximum de garanties aux PNC que nous représentons. Le cas échéant nous devons tout mettre en œuvre pour préserver les conditions d'utilisation et l'emploi des PNC basés.

***Nous devons tout mettre en œuvre pour préserver les conditions d'utilisation et l'emploi des PNC basés.***

***Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver tous nos tracts, toutes nos dépêches, et vous inscrire à notre newsletter sur notre site [www.unac.asso.fr](http://www.unac.asso.fr)***

***NOUS ECRIRE: [bp@unac.asso.fr](mailto:bp@unac.asso.fr)***

**ADHÉSION UNAC/CGC - 3, place de Londres - BP 12 797 - 95727 Roissy cdg cedex**

Nom :

Adresse :

Tél :

Prénom :

Mail :

Matricule :

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC. Et si, vous aussi, vous veniez rejoindre le plus grand syndicat PNC d'AF ! L'époque est au rassemblement des PNC.